

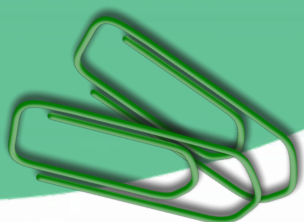


RAPPORT D'ACTIVITÉ

2025

Pôle Accompagnement Social et Budgétaire





SOMMAIRE

Présentation du Pôle ASB 4

Détail des mesures 'enfant' 9

Focus sur la prévention des expulsions 16

Rétrospective des actions et formations 19

Perspectives 2026 et conclusion 20

Les partenaires du Pôle ASB 22



Le pôle ASB au cœur de l'Udaf 73

L'Udaf de la Savoie, une voix pour toutes les familles

L'Udaf de la Savoie représente officiellement toutes les familles du département, françaises comme étrangères, auprès des pouvoirs publics.

Son rôle est de structurer le dialogue entre les familles, portées par leurs associations et les décideurs, afin que chacun puisse défendre ses droits et participer activement à l'élaboration des politiques familiales, à tous les niveaux : local, régional et national.

Pour remplir cette mission, l'Udaf 73 s'organise autour de trois pôles complémentaires :

- Le Pôle Protection des personnes, qui assure les missions de tutelle et curatelle pour les majeurs protégés,
- Le Pôle Parentalité, qui anime les espaces de rencontre et la médiation familiale,
- Le Pôle Accompagnement Social et Budgétaire (PASB), qui soutient les familles et les personnes en difficulté dans leur gestion quotidienne et financière.

Le Pôle ASB : un accompagnement concret et humain

Au sein de cette structure, le Pôle ASB occupe une place centrale, en accompagnant les personnes confrontées à des difficultés financières ou administratives susceptibles de déstabiliser leur équilibre personnel ou familial. Sa mission est double : protéger et renforcer l'autonomie des bénéficiaires, tout en favorisant leur inclusion sociale.

Chaque situation est évaluée dans sa globalité par un travailleur social de l'Udaf 73, qui propose des conseils et un accompagnement socio-éducatif adaptés, dans une posture d'écoute attentive et d'analyse fine.

L'accompagnement repose sur un engagement partagé : le bénéficiaire donne son accord pour participer à l'accompagnement via un contrat moral, signé lors d'un rendez-vous tripartite réunissant la personne concernée, le prescripteur et le travailleur social de l'Udaf 73.

Les interventions sont assurées par des professionnels qualifiés, conseillère en Économie Sociale et Familiale, assistante de Service Social ou Éducateur Spécialisé qui, grâce à leur « boîte à outils », aident les usagers à développer des compétences fondamentales en gestion administrative et budgétaire familiale, tout en facilitant l'accès à leurs droits sociaux.

Ainsi, le Pôle ASB ne se limite pas à un rôle technique : il agit comme un véritable levier d'autonomie et de confiance pour les personnes accompagnées, en renforçant leurs capacités à gérer leur vie quotidienne et à prendre des décisions éclairées.

Quelques dates

1978

Les TPSE-TPSA instaurées en 1978 deviennent les MJAGBF en 2009

1999

Mise en place des mesures ASLL sous convention avec le Département.

2009

Première autorisation médico-sociale pour les MJAGBF.

2010

Premier marché public avec les MASP et les AESF

2015

L'ASLL passe de la convention au marché public

2019

Premier label PCB à Chambéry

Convention Nationale UNAF - Action Logement.

2020

Premier label PCB à Albertville

2022

Marché public 2022-2024 pour la mise en œuvre des mesures d'accompagnement social du Département, qui crée notamment l'AEB

2024

Convention Nationale UNAF - Banque de France.

Renouvellement de la convention Nationale UNAF - Action Logement.

Renouvellement l'autorisation médico-sociale des MJAGBF

2025

Marché public 2025 - 2028 pour la mise en œuvre des mesures d'accompagnement social du Département.

2025

Autorisation médico-sociale 2025 - 2040 avec le Département pour les mesures AESF.



Organigramme

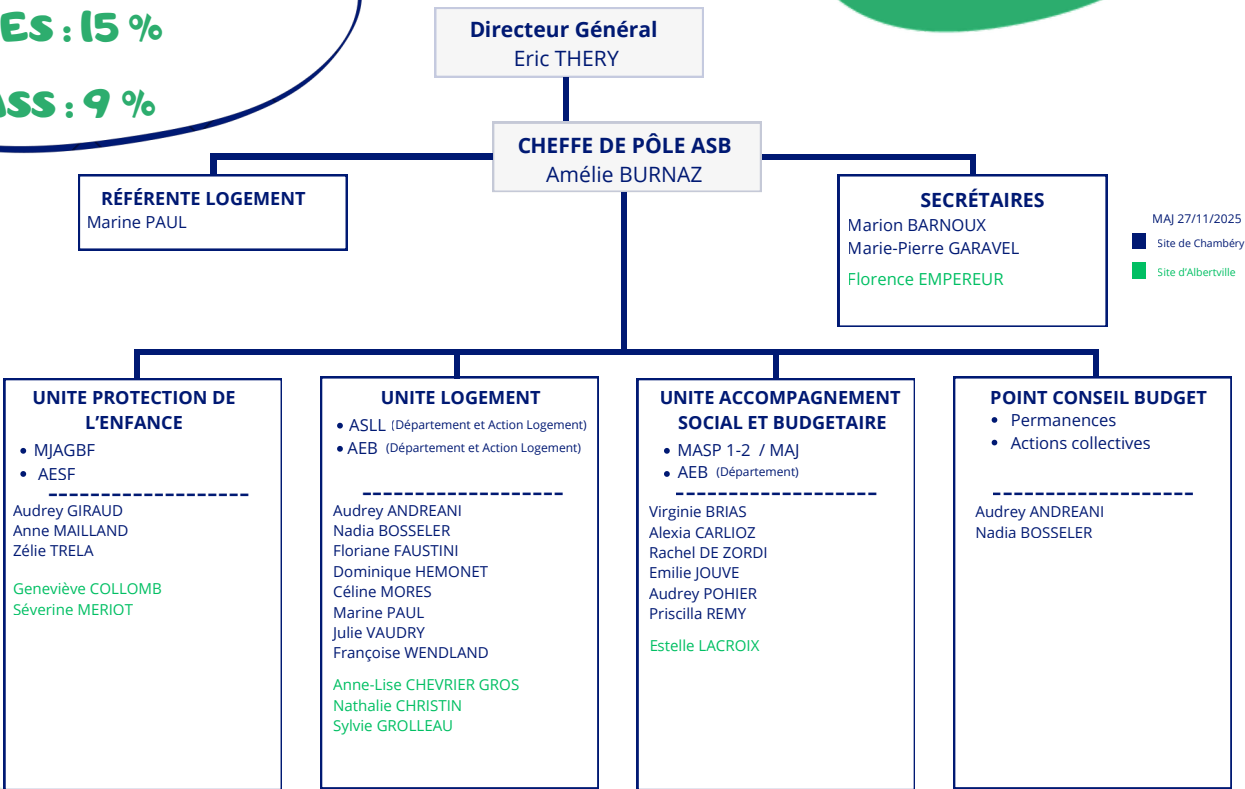
CESF : 76 %

ES : 15 %

ASS : 9 %

2 Stagiaires
accueillies

1 CESF 3e année : 4 mois
1 ASS 1ère année : 2 mois



La répartition des ETP

Pôle ASB	Mesures exercées	Equivalent temps plein	Nombre de personnes
Secrétariat		2.7	3
Unité Protection de l'Enfance	AESF et MJAGBF	3.8	5
Unité ASB	AEB-MASP-MAJ	6	7
Unité Logement	AEB et ASLL	8.6	11
PCB	Permanences gratuites	0.8	2
Cheffe de service		1	1
TOTAUX		22.9	26

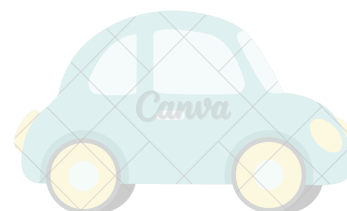
Notre zone d'intervention et temps de trajets

Les travailleurs sociaux du Pôle ASB sont sectorisés dans la même logique que les MSD du Département. En fonction de leur secteur, leur bureau se trouve soit au siège de l'Udaf 73 à Chambéry, soit à l'antenne d'Albertville.

La flotte de véhicules de service a été mise à disposition pour permettre l'intervention sur 113 des 273 communes de Savoie.



Beaucoup de temps sur la route, malgré une recherche d'optimisation des visites à domicile.



Avec une moyenne de 10 déplacements par semaine, les temps de trajets cumulés vont de **5 à 20 h par mois** pour les secteurs les plus éloignés.

22 salariés formés à l'Eco-conduite entre septembre et décembre 2025, avec l'organisme Centaure à L'isle d'Abeau.

Au programme : souplesse au volant, agilité et sécurité sur la route.

Territoire	Site d'affectation de l'intervenante	Temps de trajet moyen incompressible aller-retour pour une visite à domicile
MSD AIX	Chambéry	60 minutes
MSD ALB	Albertville	27 minutes
MSD APS	Chambéry	56 minutes
MSD BC	Chambéry	25 minutes
MSD COMBE	Chambéry	47 minutes
MSD MAURIENNE	Chambéry	92 minutes
MSD TARENTEISE	Albertville	77 minutes

Améliorer la vie quotidienne
Prévenir la dégradation sociale et budgétaire
Priorité aux usagers sans prestations sociales

Difficultés sociales, éducatives, financières
Personne assumant la charge d'au moins un enfant
Mineurs émancipés ou majeurs < 21 ans
Femmes enceintes

Tout public, en logement autonome
Problématiques liées au logement
Prévention de l'expulsion

**ASLL
CLASSIQUE
OU
SOUTENU**

AEB

AESF

QUELLES MESURES, POUR QUI ? POUR QUOI ?

MJABCF

Ordonnée par le Juge des Enfants
Prestations familiales
Difficultés sociales,
éducatives, financières

Bénéficiaires de prestations
sociales - familiales

Paiement prioritaire du
loyer et des charges

Santé - sécurité menacée par les difficultés
à gérer

**MASP 1-2
AVEC OU SANS
GESTION**

MAJ

Ordonnée par le Juge du
Contentieux et de la Protection
suite échec MASP

Majeur sans altération des facultés cognitives

Prestations sociales

Grandes difficultés sociales

Participation de l'utilisateur

Faire "avec"
autant que possible

**RECHERCHE
DE
L'ADHÉSION**

**SOUTENIR ET
PROTÉGER**

Les personnes en difficulté financière

Favoriser et permettre le
retour à l'autonomie

Inclusion sociale

En priorité à domicile

Auprès des
administrations

6 mois,
renouvelable 2x

PRÉSENCE

**OBJECTIFS
DES
ACCOMPAGNEMENTS**

PRÉVENIR

Les menaces sur
l'équilibre familial

Les difficultés
de gestion

PRESCRIPTION

**ÉVALUATION
SOCIALE**

Par les MSD du Département

Ou les organismes agréés

Conseils et
soutien socio-éducatif

Démarche d'écoute et d'analyse

Détail des mesures 'enfant'



UN ESSMS pour la protection de l'enfance

L'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale (AESF), prévue par le Code de l'Action Sociale et des Familles, est une mesure administrative de l'Aide Sociale à l'Enfance destinée à soutenir les parents rencontrant des difficultés éducatives, sociales ou budgétaires.

Elle vise à accompagner les familles dans la priorisation des dépenses et l'amélioration des conditions matérielles de vie des enfants, en veillant notamment aux enjeux de logement, santé, alimentation, scolarité et insertion.

Néanmoins lorsque l'usage des prestations familiales ne répond pas aux besoins essentiels des enfants, le Juge des Enfants peut ordonner une Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial (MJAGBF).

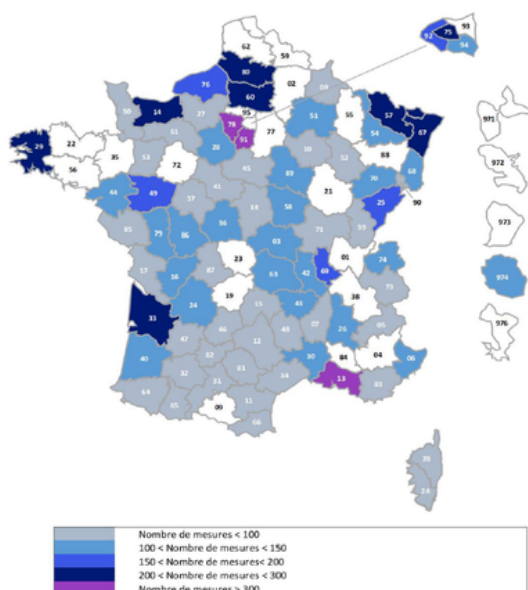
Dans ce cadre, les prestations sont confiées à un Délégué aux Prestations Familiales (DPF), professionnel assermenté chargé de soutenir les parents dans une gestion budgétaire sécurisée et éducative.

Ces deux dispositifs poursuivent un objectif commun : renforcer les capacités parentales et garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, en lien étroit avec les partenaires du territoire.



Nombre de mesures AGBF par Départements

Source : Etude annuelle UNAF 31/12/2024



Via le réseau UNAF, nous disposons d'une cartographie permettant de situer notre activité par rapport aux autres départements.

Au niveau national, les services de délégués aux prestations familiales sont très majoritairement portés par le réseau UNAF-UDAF, présent dans plus de 75 départements et accompagnant près de 9 000 familles. Quelques associations de protection de l'enfance (Sauvegardes, ANRAS, APEA...) exercent également ces mesures dans certains territoires.

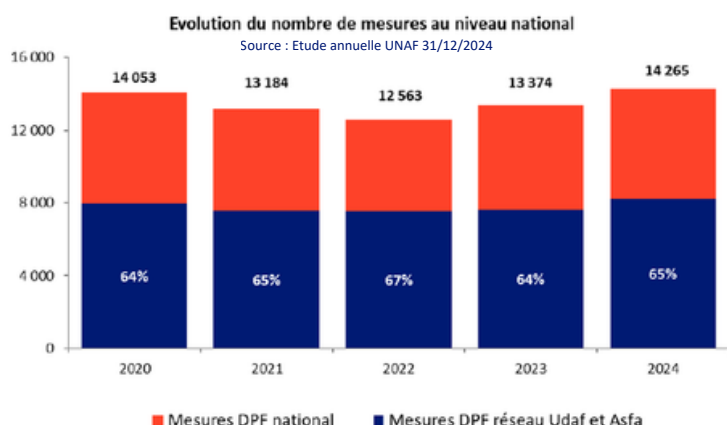
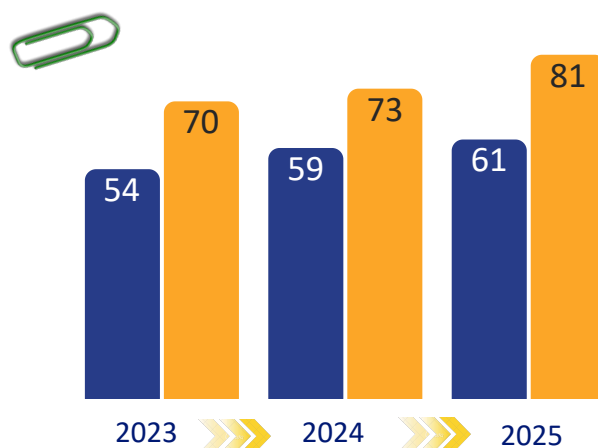
Les statistiques

Depuis 2023, les deux dispositifs d'accompagnement sont à la hausse en terme de prescription.

Les rencontres partenariales, notamment avec les Maisons Sociales du Département, la simplification des formulaires et procédures de prescription de l'AESF, ainsi que la rencontre avec les greffes du Tribunal pour Enfant viennent fluidifier nos relations et améliorer la visibilité de ces deux mesures.

Evolution du nombre de mesures administratives et judiciaire en protection de l'enfance, de 2023 à 2025

● AESF ● MJAGBF



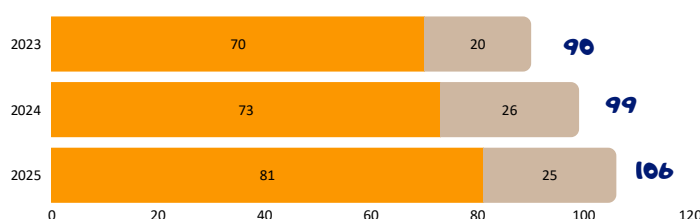
L'augmentation des MJAGBF à l'échelle du département se retrouve également au niveau National depuis 2022, comme le confirme cette étude annuelle.

Ce graphique illustre le nombre de MJAGBF sorties par années. Les motifs de main-levée sont variés :

- Stabilisation de la situation et atteinte des objectifs prévus au projet.
- Majorité atteinte pour les enfants.
- Absence de prestations familiales.
- Impossibilité de rencontrer la famille.
- Déménagement dans un autre département.
- Placement d'un ou plusieurs enfants et versement des prestations au service gardien.

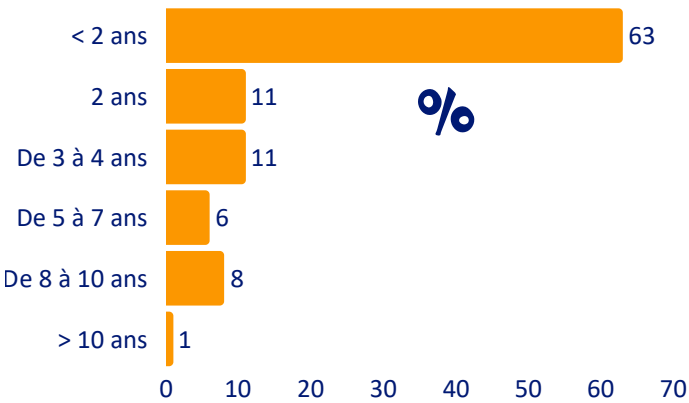
Evolution du nombre total de MJAGBF de 2023 à 2025

● en cours ● sorties



La durée d’accompagnement reste difficile à anticiper. L’implication des familles peut être irrégulière et les rendez-vous font parfois l’objet d’annulations, prévues ou non. Dans certains cas, la mesure d’AGBF constitue d’abord un véritable soulagement pour les familles, qui peuvent s’appuyer temporairement sur le service pour sécuriser le paiement des factures. Le travail socio-éducatif autour de la gestion administrative et budgétaire s’inscrit alors dans un second temps.

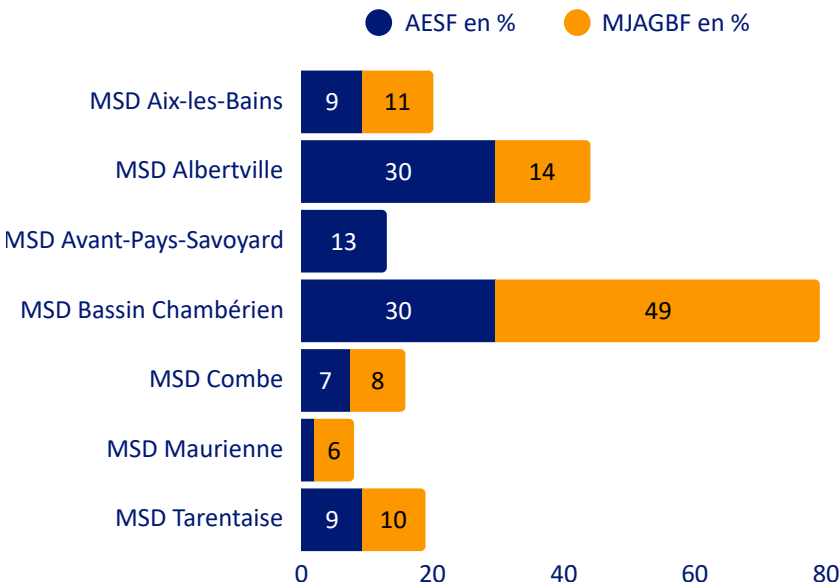
Durée moyenne d’accompagnement en MJAGBF, en pourcentage des mesures



Les parcours restent toutefois fragiles : des « rechutes » peuvent survenir et, au moment où une mainlevée semblait envisageable, un nouvel événement peut conduire à réajuster les objectifs de l’accompagnement.

Les mesures AESF ont quant à elles une durée plus courte, limitée à 18 mois (deux renouvellements de 6 mois maximum)

Répartition des mesures par territoire



Cinq Déléguées aux Prestations Familiales couvrent l’ensemble du territoire, en exerçant à la fois des AESF et des MJAGBF.

Les principaux bassins d’activité sont Chambéry et Albertville, qui concentrent les plus forts volumes de mesures, tandis que les autres zones sont prises en charge de manière complémentaire.



Profil des personnes accompagnées

83%

17%



Activité principale du titulaire de la mesure d'accompagnement

Situation au regard de l'activité	Sans activité	En activité
AESF	60 %	40 %
MJAGBF	70 %	30 %

Les MJAGBF comme les AESF accompagnent des ménages aux profils similaires : une majorité de femmes et près de 70 % de familles monoparentales.

Les mesures s'appliquent à l'ensemble de la famille, quel que soit le nombre d'enfants. Pour les fratries nombreuses, l'accompagnement est naturellement plus conséquent : plus de factures à régler, de dossiers à monter et d'activités à organiser.

103 en AESF

290 en MJAGBF



enfants concernés

Enquête de satisfaction



À la suite de l'évaluation externe de 2024, nous avons mené en 2025 une première enquête de satisfaction "à froid", en envoyant un questionnaire en ligne aux usagers via leur adresse mail. Les retours ayant été très faibles, cette approche s'est révélée peu exploitable. Nous avons donc repensé notre méthode et préparons désormais un questionnaire "à chaud", proposé directement par les intervenantes en fin de mesure.

L'objectif est de mieux recueillir la parole des usagers, tout en restant conscient que certains peuvent hésiter à exprimer un avis négatif face à l'intervenante.

Le format reste à définir — papier ou numérique — mais nous veillerons à ce qu'il soit clair, accessible et facile à comprendre pour tous.



Montants gérés en MJAGBF

de 150 € à 2 600 €

Selon le montant des prestations à gérer, notre capacité d'action varie, mais notre priorité reste de sécuriser les besoins essentiels.

Nous veillons d'abord au paiement du loyer et des charges liées au logement, y compris l'assurance, ainsi qu'aux dépenses concernant les enfants : alimentation, vêtements, cantine, garderie, activités périscolaires ou mobilier.

Garantir le paiement du loyer constitue un véritable levier : il rassure le bailleur, facilite le dialogue et peut favoriser la signature d'un protocole de cohésion sociale. Nous pouvons également sécuriser l'alimentation en modulant les versements, par exemple hebdomadaires plutôt que mensuels.

Tout ceci s'organise avec la famille, dans le cadre du projet personnalisé.



Verbatim

Les propos suivants sont reproduits tels qu'ils ont été exprimés par nos professionnelles lors de réunions d'équipe ou d'entretiens individuels, tout au long de l'année 2025. Ils illustrent les pratiques, réflexions et observations issues de notre travail quotidien auprès des familles et des partenaires.



De la lourdeur des situations

Certaines situations sont très complexes. On arrive souvent quand tout est déjà en crise. Mais parfois la "lourdeur" de la situation persiste au fil des mois.

Certaines familles ont cumulé tellement de difficultés que notre rôle est d'abord de sécuriser l'urgence avant de construire l'autonomie.



De la notion de prévention

Il y a des préjugés sur l'AGBF. Trop souvent, la mesure AGBF est vue comme de la protection alors qu'on peut agir en prévention !

De nombreuses mesures sont ordonnées alors que le problème de la famille est déjà critique.

Si la mesure pouvait arriver plus tôt, on pourrait certainement éviter des ruptures, des coupures. On aurait des leviers d'actions plus précoces, comme par exemple auprès des bailleurs sociaux pour reprendre le paiement du loyer avant que ce ne soit catastrophique pour la famille.



De l'importance du partenariat

On ne peut pas travailler seul. La coordination avec les mesures éducatives, la CAF, le CD, c'est ce qui permet que la mesure soit efficace.

Les partenaires qui comprennent notre rôle facilitent beaucoup l'adhésion des familles.



Du bénéfice de l'accompagnement

Voir une famille reprendre confiance, organiser son budget et réfléchir à l'avenir, c'est le meilleur retour de mon travail.

Quand on préconise une main-levée car la famille va mieux, que la situation s'est stabilisée, c'est une vraie victoire !



Analyse du contexte de l'exercice des mesures

Un levier méconnu de la protection de l'enfance

La MJAGBF constitue une mesure judiciaire visant à sécuriser les besoins fondamentaux des enfants en accompagnant les familles dans la gestion de leurs prestations sociales. Elle permet aux Délégués aux Prestations Familiales (DPF) d'agir directement sur le budget familial, tout en proposant un accompagnement éducatif et social. Loin de se réduire à un simple contrôle budgétaire, cette mesure combine prévention, soutien parental et sécurisation de l'environnement de l'enfant. Son impact est particulièrement visible lorsque les familles arrivent avec des difficultés déjà dégradées : retards de loyers, coupures de fluides, fragilité alimentaire ou équipements insuffisants pour les enfants.

Mieux faire connaître la mesure et le rôle du DPF

Malgré son potentiel, la MJAGBF reste souvent méconnue des acteurs de terrain, ce qui peut freiner l'adhésion des familles et retarder la prescription, parfois jusqu'à ce que les difficultés s'aggravent. Le DPF joue un rôle central pour expliquer le dispositif, rassurer les familles et co-construire un accompagnement budgétaire et éducatif adapté. Une meilleure intégration de la MJAGBF dans les formations initiales et continues, ainsi que dans les schémas départementaux de protection de l'enfance, est essentielle pour renforcer sa visibilité et son efficacité.

Développer l'inter-connaissance avec les associations porteuses de mesures éducatives (AEMO, AED, SEMOH, SASEP...) ou d'accompagnement (TISF) notamment paraît particulièrement pertinent : une fois les familles sécurisées sur leur budget et leur gestion administrative, elles peuvent pleinement s'engager dans le suivi éducatif, faisant des mesures d'assistance éducative des dispositifs complémentaires.

Articulation avec l'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale (AESF)

L'AESF permet d'intervenir en amont, lorsque des difficultés budgétaires sont repérées avant qu'elles n'impactent réellement les enfants. Elle constitue un levier préventif pour soutenir les familles et renforcer leurs compétences. La MJAGBF peut être déclenchée lorsque des difficultés financières touchent directement le bien-être des enfants. Dans notre département en 2025 l'AESF a concerné 61 familles, contre 106 MJAGBF : cette réalité montre que, même si l'AESF est pleinement utile, l'articulation systématique entre AESF et MJAGBF n'est pas toujours possible. Le DPF s'appuie sur les savoir-faire des familles, accompagne leur autonomie et complète l'action de l'AESF, offrant une approche préventive et éducative cohérente.

Effets tangibles sur les familles et les enfants

L'accompagnement des Déléguées aux Prestations Familiales produit des résultats concrets : il permet de sécuriser le logement, d'anticiper les risques de coupures de fluides, d'améliorer l'accès à l'alimentation et de compléter l'équipement des enfants.



La gestion budgétaire encadrée ouvre également des marges de manœuvre pour des dépenses éducatives et culturelles : loisirs, sorties, argent de poche ou premiers projets d'épargne. Les parents gagnent progressivement en autonomie, en capacité à planifier et hiérarchiser leurs dépenses, et en confiance pour prendre des décisions dans l'intérêt de leurs enfants. Ces effets dépassent la seule sphère matérielle et contribuent à un meilleur équilibre familial et à la réassurance parentale.

Freins et limites

Certaines familles restent dépendantes de la mesure, redoutant de perdre le soutien du Délégué aux Prestations Familiales. Les situations très complexes – surendettement, addictions, troubles psychiques – peuvent limiter l'efficacité de l'accompagnement, et certaines familles nécessitent un suivi prolongé. L'arrivée tardive de la mesure dans le parcours des ménages ou l'insuffisante connaissance des partenaires peut également retarder l'impact de l'intervention.

Pilotage et intégration dans l'écosystème de protection de l'enfance

Le pilotage national et local de la MJAGBF demeure peu structuré. La mesure n'est pas mise en avant dans le schéma des solidarités. Le Pôle ASB, par ses DPF expérimentés, cherche à renforcer cette articulation, notamment avec les partenaires, pour que la MJAGBF complète utilement les autres mesures. La reconnaissance de la mesure et son intégration judicieuse dans le parcours des familles sont des enjeux prioritaires pour maximiser son efficacité éducative et préventive.

Perspectives et positionnement du Pôle ASB

En 2025, le Pôle ASB a consolidé son expertise et sa capacité à intervenir sur l'ensemble du territoire, en partenariat avec les familles et les acteurs locaux. Nous poursuivrons nos efforts pour :

- promouvoir la connaissance de la mesure auprès des professionnels et partenaires,
- renforcer la co-construction avec les familles,
- améliorer l'articulation avec les autres dispositifs de protection de l'enfance,
- nous impliquer dans le pilotage et le suivi national et local de la MJAGBF.

Ces orientations confirment que le Pôle ASB et ses DPF sont des acteurs incontournables pour la protection des enfants et le soutien aux familles, capables d'allier rigueur budgétaire, accompagnement éducatif et prévention des ruptures sociales. Notre engagement se poursuit dans la durée, au service des familles, des enfants et des politiques publiques.

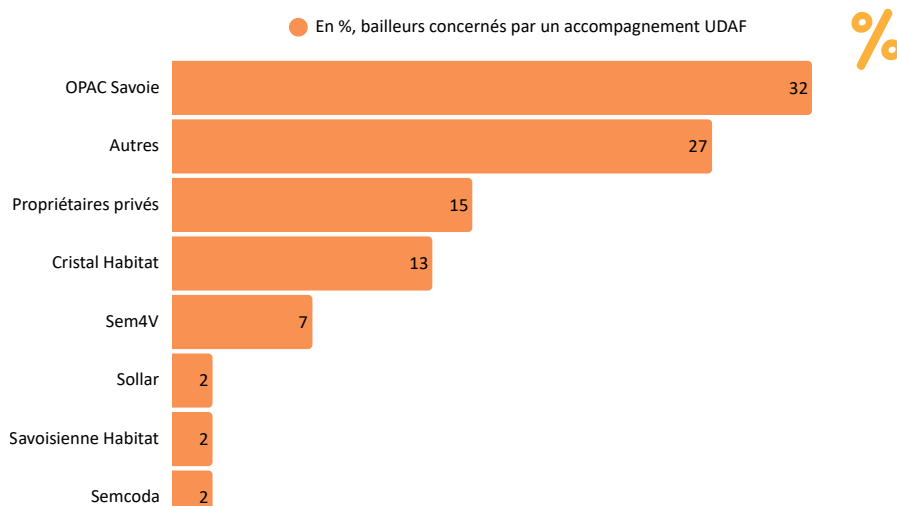
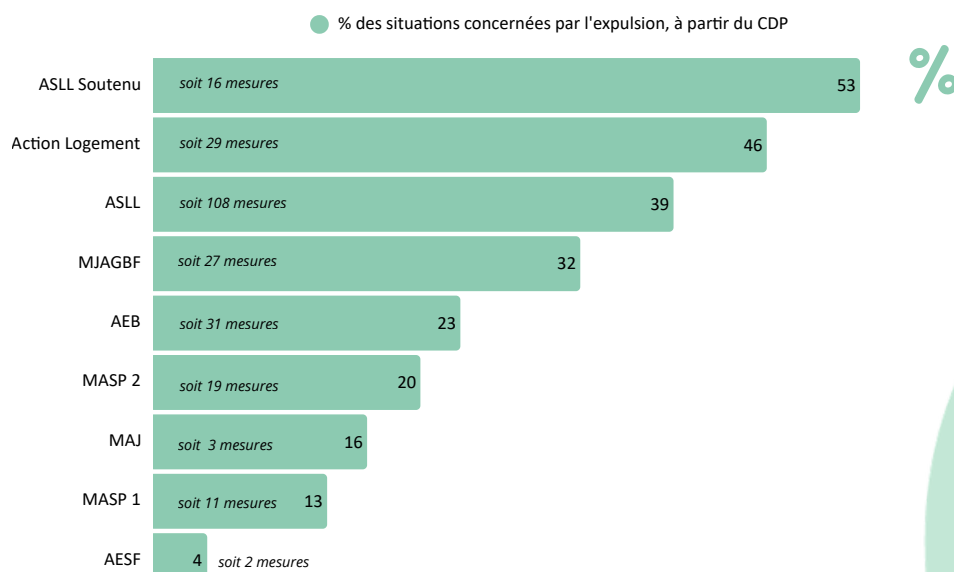


Le Carrefour National des Délégués aux Prestations Familiales regroupe des professionnels assermentés qui exercent des Mesures Judiciaires d'Aide à la Gestion du Budget Familial (MJAGBF) et des services qui mettent en œuvre des mesures d'Accompagnement en Economie Sociale et Familiales (AESF).

Le CNDPF réunit plus de deux tiers des associations exerçant des mesures AGBF et AESF



FOCUS SUR LA PRÉVENTION DES EXPULSIONS



248
mesures concernées
par la procédure
d'expulsion
soit
30 %
de notre
activité

5 rencontres bailleurs sociaux

Nos équipes de travailleurs sociaux ont rencontré les conseillères sociales et services contentieux de l'OPAC Savoie, Cristal Habitat et Sem4V, dans l'objectif de fluidifier les échanges et d'exposer les situations complexes.

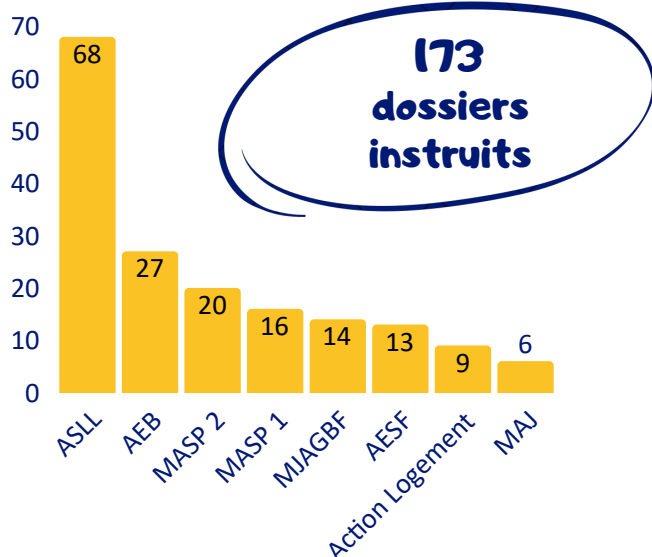
Résultat : une interconnaissance améliorée et un partenariat très opérant.

Des formations dédiées au logement

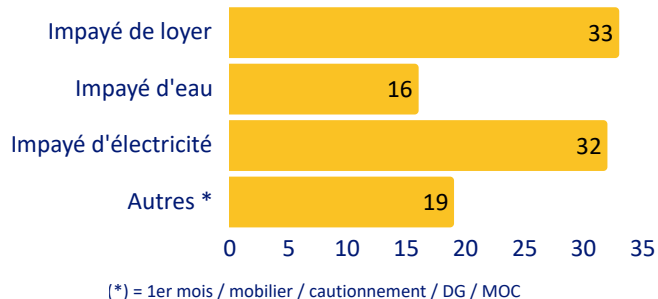
- 2 jours de formation "Précarité et Logement" avec Ocellia pour comprendre les mécanismes d'auto-exclusion et leurs conséquences sur l'habitat.
- 4 jours de formation à l'Incurie avec Chris BUTARD
- ½ journée sur le logement indécemment avec Signal Logement.

L'instruction des dossiers FSL

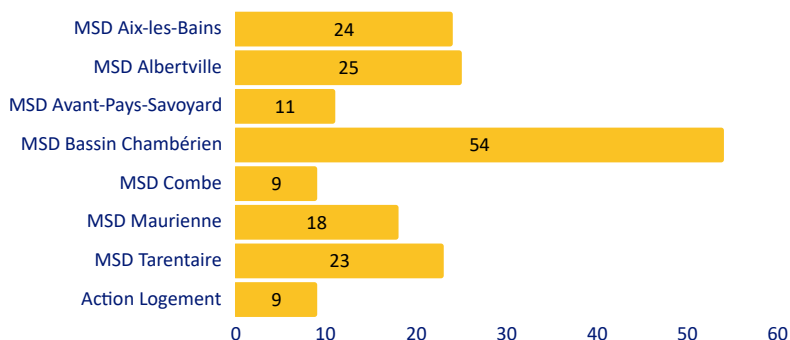
Nombre de FSL instruits par type de mesures



Type de FSL instruit, en %

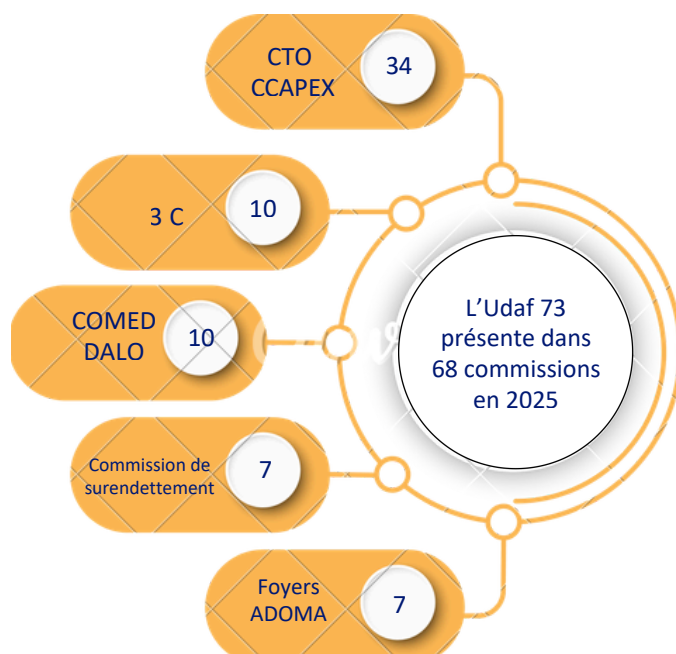
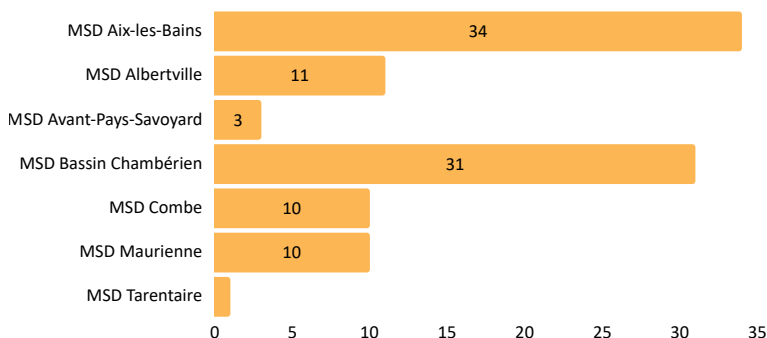


Nombre de dossier FSL instruits par MSD



Participation du Pôle ASB aux différentes commissions

Pourcentage des dossiers présentés en commission par MSD



168 usagers représentés par l'Udaf 73

75 % suivis au Pôle ASB
25% suivis au Pôle Protection des Majeurs

L'Udaf 73 acteur de la prévention des expulsions locatives.

Les équipes mobiles de prévention des expulsions domiciliaires (EMPEX) constituent un levier complémentaire et pertinent des dispositifs existants de prévention des expulsions. Créé en 2020 dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, ce dispositif repose sur une logique d'« aller-vers », en direction des ménages du parc privé engagés dans une procédure d'expulsion et peu ou pas connus des services sociaux, ou ne répondant pas aux sollicitations classiques. Après une phase d'expérimentation, il a été pérennisé par la DIHAL dans 26 départements, (dont l'UDAF 38 et 74) confirmant son intérêt opérationnel.

L'approche EMPEX vise en priorité les situations les plus fragiles : ménages isolés du droit commun, familles avec enfants mineurs, personnes âgées, ou ménages confrontés à des problématiques de santé, de handicap ou de précarité multiple. L'intervention repose sur des visites à domicile et un accompagnement de proximité permettant d'expliquer les étapes de la procédure d'expulsion, d'en mesurer les conséquences, de travailler le budget et le projet habitat, de mobiliser les aides existantes et d'organiser, lorsque nécessaire, un relais vers les dispositifs de droit commun (services sociaux, CAF, CCAS, Action Logement, SIAO, acteurs de la santé).

Cette logique d'intervention rejoint pleinement les pratiques développées par l'UDAF de la Savoie dans le cadre de ses missions d'accompagnement social et budgétaire. En 2025, près de 30 % de l'activité du service a été consacrée à la prévention des expulsions locatives, avec une présence soutenue en CCAPEX et un travail étroit de coordination partenariale.

Les équipes disposent d'une expertise reconnue en matière de gestion budgétaire, de prévention des ruptures de parcours et d'accompagnement des ménages en situation de vulnérabilité, sur l'ensemble du territoire départemental.

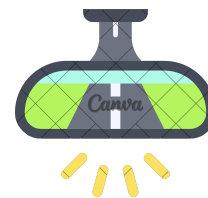
Les retours d'expérience d'UDAF voisines, notamment en Isère et en Haute-Savoie, retenues dans le cadre d'appels à manifestation d'intérêt EMPEX, confirment l'intérêt de ce type de dispositif.

Enfin, le récent décret n°2026-83 du 12 février 2026, renforçant le rôle des commissions CCAPEX, confirme l'importance des UDAF dans la coordination de la prévention des expulsions locatives et dans la représentation des ménages vulnérables. Cette reconnaissance légale vient conforter notre position d'acteur pertinent, capable de mobiliser expertise et territorialité pour répondre aux besoins des familles et des institutions partenaires.

Dans l'hypothèse d'un futur appel à projet ou appel à manifestation d'intérêt en Savoie, l'UDAF dispose des ressources humaines, de l'ancrage territorial, des compétences techniques et de l'appui du réseau UNAF nécessaires pour s'y inscrire de manière réaliste et opérationnelle, en cohérence avec les orientations du PDALHPD et les enjeux locaux de prévention des expulsions.



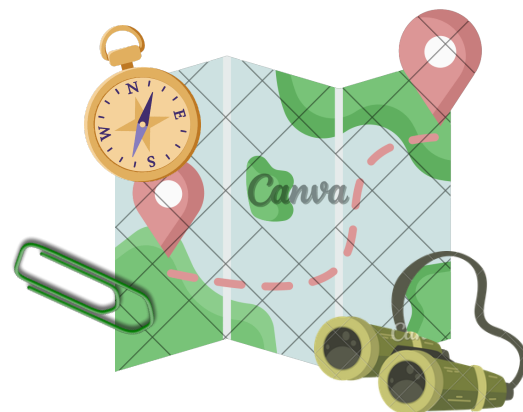
Rétrospective 2025



2025	Rencontres, partenariat, actions diverses	Formations
Janvier	Rencontre Juge des Enfants Rencontre partenariale MSD APS et Action Logement PCB : click & ressource APS	Formation retraite avec Socialp Webinaires CARSAT (retraite) et Banque de France
Février	Rencontre MSD Tarentaise et Bassin Chambérien Commission de surendettement réunion plénière Rencontre CAF Réunion cohésion sociale MSD Albertville et la Sasson Rencontre avec la SEM4V	Formation Elips sur les paramétrages
Mars	Déménagement du Pole ASB de Chambéry	
Avril	L'Aprèm du PCB Rencontre Réseau 73 Avant-Pays-Savoyard	
Mai	Les 10 ans du dispositif Incurie Rencontre MSD Combe	Webinaire CPAM : invalidité et AAH
Juin	Journée porte ouvertes Pole ASB Chambéry et Albertville Rencontre ADIL Rencontre ATMP – PCB Participation au SNU aux Aillons	Formation Précarité et Logement Webinaire UNAF sur la refonte du modèle économique des PCB
Sept.	Visite de conformité – AESF Rencontre Pole Action Sociale Udaf 38 Rencontre OPAC Savoie	Formation punaise de lit Formation incurie Formation Eco-conduite Webinaire PARE : contre l'exploitation sexuelle des mineures Webinaire sur les arnaques
Oct.	Rencontre cheffes de service Cohésion Sociale du CD Rencontre Cristal Habitat	Journée de réflexion à l'UDAF 74 : Concilier Ethique et IA en travail social Webinaire CARSAT (retraite) Formation "Communication Non Violente" 7 jours pour la cheffe de service
Nov.	1er COPIL du Projet de Service du Pole ASB Rencontre Signal Logement Colloque Pole parentalité. Webinaire Banque de France sur l'inclusion bancaire	Webinaire UNAF - PCB Journée Savoie de Femme sur VIF. Webinaire EDF cheque énergie Webinaire Action Logement
Déc.	Participation au GT à l'UNAF sur les ADVL-ASLL CDIF de la BDF Rencontre CARSAT - Création Espace partenaires	Webinaire Banque de France Webinaire BDF sur la procédure d'expulsion



Perspectives 2026



Actions transversales à toutes les unités du Pôle ASB

- Poursuite des rencontres auprès des MSD
- Finalisation du projet de service 2026-2030
- Visite des structures d'Hébergement en lien avec le SIAO
- Participation au groupe de Travail à l'UNAF sur l'articulation AVDL- ASLL et la place de l'UDAF dans les CCAPEX
- Péreréniser les rencontres annuelles avec les principaux bailleurs sociaux du territoire.
- Elargissement de l'utilisation de la plateforme internet AGEVAL pour le dépôt et le suivi des évènements indésirables.

Du côté des formations

- Premiers Secours en Santé Mentale (2jrs)
- Incurie (4 jrs)
- L'Econovie (2x2 jrs)
- Faire face aux situations d'agressivité (1 jr)
- CNC MAJ (17 jrs)
- L'éthique et l'IA dans le travail social (encadrement - 1jr)

Spécificités Unité Protection de l'Enfance

- Poursuite du travail engagé dans la démarche qualité suite à l'évaluation externe de fin 2024
- Signature du CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) avec le Conseil Départemental dans le cadre de la convention AESF
- Rencontre avec le Tribunal pour Enfant et actualisation des procédures conjointes.
- Rencontres partenariales : les différents services de la Sauvegarde, la CAF, la MSA, visite à nos consoeurs réalisant les MJAGBF à l'UDAF 74
- Formation Gestion du stress (1jour)
- Formation sur le dossier unique de l'usager , le secret professionnel et les écrits professionnels avec un juriste spécialisé dans la protection de l'enfance. (3 jours)

Point Conseil Budget

- Renouvellement des label de Chambéry et Albertville auprès de la DDETSPP.
- Valorisation des actions collectives "clés en main" auprès des partenaires
- Participation au Comité National et Départemental de l'Inclusion Financière organisé par la Banque de France
- Signature d'une convention avec le Crédit Agricole via leur dispositif "Passerelle"
- Itinérance à l'essai avec le camping-car de l'UDAF (3 actions dans l'année sur les zones blanches)



Conclusion

En 2025, le Pôle Accompagnement Social et Budgétaire a augmenté son activité auprès des familles et ménages vulnérables sur l'ensemble du département, toutes unités confondues. Nous avons consolidé notre présence territoriale, renforcé la coordination avec les partenaires institutionnels et sociaux, et poursuivi l'accompagnement budgétaire, la prévention des ruptures sociales et le maintien dans le logement.

Nos équipes ont su répondre à des besoins croissants et complexes. Près de 30 % de notre activité a été consacrée à la prévention des expulsions locatives, avec une participation active à près de 60 commissions CCAPEX. Nous avons structuré nos pratiques, développé une réflexion sur les dispositifs « d'aller vers » et intégré l'expérience terrain dans la rédaction du projet de service. Ces démarches traduisent notre volonté de partir des besoins des personnes accompagnées et de définir des objectifs concrets et pertinents.

La qualité de l'accompagnement reste au cœur de notre action. La formation continue des équipes, en 2025 et 2026 (entretien motivationnel, référent de parcours, incurie, gestion du stress, premiers secours en santé mentale), renforce notre capacité à intervenir auprès des publics vulnérables et à répondre aux besoins complexes.

Le recrutement, la fidélisation et la montée en compétences constituent des enjeux essentiels pour maintenir l'expertise et la continuité de service sur l'ensemble du territoire. Nous veillons également à valoriser nos métiers et à offrir des parcours professionnels attractifs et lisibles.

Le Pôle ASB confirme sa capacité à intervenir en prévention et à compléter les dispositifs judiciaires et administratifs. Les partenariats avec la CAF, l'ADIL, les bailleurs et les acteurs du logement permettent d'articuler efficacement soutien social et financement. La récente parution du décret sur les CCAPEX confirme notre rôle central dans la coordination et la prévention des expulsions locatives.

Enfin, la sécurisation du financement demeure un enjeu stratégique pour le Pôle ASB. Le fonctionnement actuel par marchés publics, bien qu'efficace, reste contraignant et génère une incertitude qui limite la visibilité et la planification à moyen terme. Dans ce contexte, le recours à des conventions pluriannuelles, tel que mentionné dans le Pacte des Solidarités 2023-2027, représenterait une opportunité intéressante : il permettrait de stabiliser les interventions, de mieux anticiper les ressources humaines et de garantir la continuité des services. Cette approche pourrait contribuer à soutenir la qualité de l'accompagnement et à renforcer le partenariat avec les financeurs, tout en assurant une projection plus sereine pour le développement futur du pôle.

Nous poursuivrons nos efforts pour consolider nos dispositifs, développer les compétences de nos équipes, renforcer nos partenariats et maintenir une intervention de proximité efficace et adaptée aux besoins des familles. Cette démarche collective assure notre engagement durable au service des publics et du territoire.

Les partenaires du Pôle ASB

liste non exhaustive





UDAF DE LA SAVOIE

Site de CHAMBERY

28, Place du Forum
CS 40948
Les Hauts de Chambéry
73009 CHAMBERY Cedex
Tél : 04.79.70.01.01
Courriel : info@udaf73.fr

UDAF DE LA SAVOIE

Site d'ALBERTVILLE

36, Avenue des Chasseurs Alpains
73200 ALBERTVILLE
Tél : 04.79.31.15.00
Courriel : info@udaf73.fr



www.udaf73.fr



Une remarque ? une question relative à ce rapport d'activité ?

Contactez-nous : secretariat.pole.asb@udaf73.fr



A l'année
prochaine !